

C.Pro

La Newsletter RH à
l'attention des salariés du
CESAP

N° 2 Été 2022

Edito

Nous débutons ce nouveau numéro de C.Pro en vous informant que depuis le 23 juin, Madame Florence Lianos a été élue Présidente du CESAP.

Elle aura le plaisir de se présenter dans ces colonnes, lors du prochain numéro de C.Pro !

Nous saluons Monsieur André Schilte, qui a assumé le mandat de Président du CESAP de mai 1999 à juin 2022.

Nous le remercions pour son engagement dans la défense des droits des personnes polyhandicapées et de leurs familles, pour son soutien permanent aux professionnels et aux établissements de notre association.

Nous l'honorerons aussi en poursuivant les actions menées et en continuant le développement du CESAP.

Nous souhaitons à tous les professionnels du CESAP, un bel été et de bonnes vacances !



Comité d'Etudes, d'Education et de Soins Auprès des Personnes Polyhandicapées

NAO 2022 : des mesures orientées pouvoir d'achat

Au CESAP, les partenaires sociaux ont terminé les négociations annuelles 2022, en signant plusieurs accords, avec des mesures visant à soutenir le pouvoir d'achat, compte tenu notamment de la hausse des prix à la consommation depuis plusieurs mois. Ce numéro de « C. Pro » leur est largement consacré...

Consolider le pouvoir d'achat et compenser une disparité

D'ici la fin de l'année, sera versée une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat de 650 € pour tous les salariés de l'association*. Cette prime sera même majorée à 1300 € pour les salariés « oubliés » des indemnités Laforcade, notamment les professionnels des services généraux, des fonctions administratives ou encore les assistants familiaux ! Cette mesure est emblématique et exceptionnelle.

Elle traduit la volonté de soutenir autant que possible le pouvoir d'achat et de reconnaître l'importance de *tous les professionnels* dans la qualité du travail d'accompagnement réalisé au quotidien auprès des enfants et des résidents de nos établissements.

*L'indemnité sera versée aux salariés présents dans les effectifs à la date de la signature de l'accord. La somme de 650 € est proratisée en fonction de la durée du travail portée au contrat et de la présence du salarié au sein du CESAP, au cours des 12 mois précédant la signature du texte.

Augmenter la participation du CESAP à la cotisation mutuelle santé

Dès le 1^{er} juillet, le montant de la participation employeur augmente, sur le règlement de la cotisation mensuelle de la mutuelle. Jusqu'à maintenant, le CESAP finançait 60% de l'adhésion obligatoire. Il participera désormais à hauteur de 70% de la cotisation de base, soit 35,51 € par salarié adhérent et par mois, ou encore 426 € par an !

Soutenir les salariés engagés dans une démarche d'obtention d'une nouvelle qualification professionnelle

✓ Le CESAP encourage l'ensemble des professionnels à obtenir des qualifications nouvelles afin de soutenir la promotion socio-professionnelle et répondre aussi aux besoins d'emplois. C'est pourquoi lorsqu'un salarié obtient un poste grâce à une nouvelle qualification, il bénéficie d'un reclassement majoré par rapport aux dispositions applicables dans notre convention collective : à chaque fois, le salarié promu bénéficie d'un échelon supérieur à ce que prévoit la convention !

✓ Le CESAP permet aussi aux salariés particulièrement engagés de bénéficier de l'avancement d'échelon (article 39) dans le cas où la convention

ne le prévoit pas, c'est-à-dire pour les échelons d'une durée de 2 ans. Dans ce cas, l'avancement d'échelon est de 6 mois.

Essayer de limiter l'impact des déplacements professionnels

Les professionnels qui utilisent leur véhicule pendant leur temps de travail subissent l'impact de la hausse actuelle des carburants sur leur pouvoir d'achat, malgré l'augmentation du barème des indemnités kilométriques. En attendant de pouvoir proposer des mesures plus structurelles, les partenaires sociaux ont validé le passage de 200 à 500 € de l'avance de frais kilométriques existante, pour tous les salariés qui utilisent leur véhicule personnel à des fins professionnelles. Cette mesure prend effet dès le 1^{er} juillet. L'enjeu est double pour l'avenir : faire en sorte qu'aucun salarié n'en soit de sa poche dans le cadre de son exercice professionnel tout en limitant l'impact environnemental de nos activités.

Pérenniser des mesures ciblées

- ✓ Les professionnels du CESAP travaillant en Maison d'Accueil Spécialisé bénéficient des congés trimestriels alors que la convention collective n'en donne aucun ! Les partenaires sociaux ont décidé de pérenniser ce principe pour l'ensemble des professionnels. Cette mesure est clairement un facteur d'attractivité et de fidélisation pour travailler au sein de nos MAS.
- ✓ Les salariés cyclistes du CESAP le savent peut-être, leur trajet domicile – lieu de travail est remboursé ! Depuis plusieurs années, existent des indemnités kilométriques vélo. Bonne nouvelle ! Le montant du plafond d'exonération fiscale et sociale grimpe à 500 € par an en 2022 : cela ne fait pas un tour de France, mais 2000 km par an quand même !



5 juillet 2022. Séance de signature des accords et engagements issus des NAO 2022 au Cesap.
Avec de gauche à droite : Mme Perrotin (CGT), Mme Chalal-Bouzit (CFDT), Mme Abbadi (FO),
Mme Gay-Bellile (DG du Cesap).

Indemnité mensuelle des métiers socio-éducatifs, la liste des emplois concernés :

Sont concernés par cette mesure les salariés ayant un contrat de travail de droit commun (CDI ou CDD) occupant l'un des emplois suivants :

- Tous les éducateurs, animateurs, moniteurs, enseignants,
- Les assistants sociaux, TISF et CESF,
- Les psychologues et neuropsychologues,
- Les surveillants de nuit intervenant auprès des usagers,
- Les maîtresses de maison,
- Les chefs de service éducatif, paramédical et responsables ou coordonnateurs de secteur.

Les 2 bons gestes pour cet été...



Laforcade pour les métiers socio-éducatifs ... c'est sur Juillet !

Comme évoqué dans le 1^{er} numéro de C. Pro, c'est maintenant confirmé : Laforcade a été élargi aux professionnels des métiers socio-éducatifs (*voir liste ci-contre*). Il sera porté sur votre bulletin de salaire en juillet !

Cette bataille pour l'élargissement de la revalorisation de tous les métiers se concrétise avec cette « indemnité mensuelle des métiers socio-éducatifs ». Le montant reste identique à l'indemnité Laforcade, à hauteur de 238 € bruts par mois pour un salarié à temps complet !

Cette nouvelle indemnité mensuelle constitue un élément de salaire, qui entre dans l'assiette de calcul de vos droits sociaux (salaire horaire, retraite, chômage, maladie, maternité, prévoyance, etc.) et fiscaux.

En juillet, le versement rétroactif pour tous les salariés présents dans les effectifs depuis le 1^{er} avril 2022 sera réalisé.

Il reste des oubliés... la bataille continue, mais cette indemnité constitue un élément d'attractivité supplémentaire pour tous ceux qui souhaitent venir travailler dans notre secteur. Il faut le faire savoir !

Vous êtes les meilleurs ambassadeurs des métiers de l'accompagnement (voir notre appel à candidature ci-dessous).

L'Entretien professionnel : un temps pour soi, pour faire le point et réfléchir à son avenir professionnel

Comme chaque année, la période estivale est l'occasion de lancer une nouvelle session d'entretiens professionnels.

L'entretien professionnel concerne les salariés ayant au moins deux ans de présence au CESAP et il a lieu tous les deux ans.

Si ce n'est pas déjà fait, votre responsable hiérarchique devrait donc prochainement vous proposer de programmer ce temps d'échange. De votre côté, n'hésitez pas à prendre les devants et à le solliciter.

Ce sera l'occasion d'aborder ensemble votre parcours professionnel et vos projets pour la suite de votre carrière de façon concrète et constructive, notamment grâce aux dispositifs de formation, de professionnalisation et à votre crédit monétaire de CPF (compte personnel de formation).

En 2023, devenez Formateur à Cesap Formation !

Le CESAP est reconnu grâce au travail d'accompagnement que vous réalisez quotidiennement ! Il est aussi connu à l'extérieur, par ses formations réputées en direction des professionnels accompagnant des personnes polyhandicapées sur tout le territoire français !

L'Association et son organisme de formation – *Cesap Formation Documentation Ressources* – ont besoin de vous !

En effet, les demandes pour plus de compétences, d'expertise métier, d'échanges de pratiques, montent en flèche.

Vous êtes un professionnel expert de votre métier, vous avez envie de transmettre votre savoir, savoir-faire, savoir être et vous vous sentez prêt à relever le défi d'animer des sessions de formation (avec l'appui d'une formation de formateur, rassurez-vous ! ... Vous ne serez pas lâché dans la nature comme ça !) Vous y avez déjà réfléchi, vous souhaitez essayer ... bref, cela vous intéresse ?! Alors n'hésitez plus, prenez contact avec nos Responsables de formation !

Contact : formation@cesap.asso.fr / Tél. : 01 53 20 68 58

Unissons nos efforts pour renforcer l'attractivité de nos métiers

Les revalorisations des salaires ne sont pas le seul levier pour renforcer l'attractivité des métiers du médico-social. En mars dernier, le Gouvernement avait lancé une campagne média de promotion de nos métiers. Nexem, organisation professionnelle à laquelle appartient le CESAP, prend part à ce mouvement de promotion avec une campagne de communication. Celle-ci s'appuiera notamment sur des vidéos de témoignages de professionnels.

Le CESAP, souhaite mettre en avant votre engagement et vos compétences. Si vous aimez votre métier et souhaitez le faire découvrir, si vous vous retrouvez dans les valeurs du CESAP et que vous voulez le dire haut et fort, signalez-le à votre Chef de Service, ou à la Direction de votre établissement :
Devenez Ambassadeur du Cesap !

Partageons nos tutoriels et vidéos de bonnes pratiques professionnelles !

Vous utilisez le support vidéo pour travailler avec les jeunes, accueillir les nouveaux collègues, montrer les résultats de vos pratiques aux familles... Dans le cadre de la politique qualité du CESAP, nous souhaitons pouvoir utiliser vos vidéos pour constituer une vidéothèque de bonnes pratiques professionnelles accessibles à tous les professionnels du CESAP. Nous vous invitons à partager vos bonnes pratiques et astuces via des tutoriels vidéos ! Si vous vous sentez une âme de YouTubeur, merci d'adresser vos créations à Marine Favre-Bosselin. Contact : mfavre@cesap.asso.fr

À vos marques, prêts, partez : Le CESAP dans les starting blocks pour les Jeux de Paris !

Les **Jeux Olympiques et Paralympiques de l'été 2024** auront lieu à Paris !

Vous aimeriez que les personnes prises en charge au CESAP puissent prendre part à cette grande fête ? Vous aimeriez les y accompagner ? Vous avez des idées pour faire reconnaître le polyhandicap et promouvoir nos métiers à l'occasion de cet événement ?

Rejoignez notre Dream Team dédiée aux JO !

Contact : contact@asso.cesap.fr